

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 00965

Numéro SIREN : 552 024 671

Nom ou dénomination : CEGOS SA

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2023 sous le numéro de dépôt 18398

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	72 935	72 935		
Fonds commercial	3 388 914		3 388 914	3 388 914
Autres immobilisations incorporelles	18 744 331	17 345 335	1 398 996	1 798 780
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	36 862		36 862	36 862
Autres immobilisations corporelles	7 265 070	6 412 954	852 116	1 315 296
Immobilisations en cours	1 049 079		1 049 079	28 100
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	24 830 702		24 830 702	24 830 702
Autres immobilisations financières	185 451		185 451	182 448
ACTIF IMMOBILISE	55 573 344	23 831 225	31 742 119	31 581 101
STOCKS ET EN-COURS				
Marchandises	49 076		49 076	42 639
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	36 656 181	1 222 523	35 433 657	41 442 732
Autres créances	6 956 187		6 956 187	4 265 491
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	3 645 095		3 645 095	3 645 095
Disponibilités	16 783 711		16 783 711	19 141 240
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	659 554		659 554	777 185
ACTIF CIRCULANT	64 749 804	1 222 523	63 527 281	69 314 382
Ecart de conversion actif	856		856	132
TOTAL GENERAL	120 324 004	25 053 748	95 270 256	100 895 616

Rubriques		31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	(dont versé : 5 805 450)	5 805 450	5 805 450
Primes d'émission, de fusion, d'apport		8 238 100	8 238 100
Réserve légale		580 545	580 545
Report à nouveau		13 423 738	13 392 558
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		18 189 691	13 732 042
CAPITAUX PROPRES		46 237 524	41 748 695
Provisions pour risques		340 856	242 672
Provisions pour charges		775 000	2 613 382
PROVISIONS		1 115 856	2 856 054
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		27 983	10 807
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs))	175 347	173 281
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 315 898	14 175 018
Dettes fiscales et sociales		29 387 801	29 702 923
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		225 422	244 013
Autres dettes		3 660 929	9 276 388
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		1 123 441	2 708 362
DETTES		47 916 820	56 290 791
Ecarts de conversion passif		56	75
TOTAL GENERAL		95 270 256	100 895 616

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Production vendue de services	120 972 854	2 800 300	123 773 153	107 387 704
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	120 972 854	2 800 300	123 773 153	107 387 704
Subventions d'exploitation			21 889	27 304
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 620 171	1 738 315
Autres produits			1 791 949	2 400 318
PRODUITS D'EXPLOITATION			127 207 163	111 553 640
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			650 954	598 753
Variation de stock (marchandises)			-6 437	-11 794
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			134 123	77 551
Autres achats et charges externes			56 742 326	49 126 586
Impôts, taxes et versements assimilés			1 526 621	1 347 263
Salaires et traitements			26 986 825	25 653 126
Charges sociales			12 264 910	11 172 919
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 490 208	1 565 759
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			643 808	806 087
Dotations aux provisions			691 327	53 400
Autres charges			1 389 659	919 864
CHARGES D'EXPLOITATION			102 514 323	91 309 513
RESULTAT D'EXPLOITATION			24 692 840	20 244 127
OPERATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			1 183 000	
Autres intérêts et produits assimilés			53 657	37 510
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			132	71
Différences positives de change			5 913	2 809
PRODUITS FINANCIERS			1 242 701	40 391
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			856	132
Intérêts et charges assimilées			157 273	132 894
Différences négatives de change			8 017	7 618
CHARGES FINANCIERES			166 147	140 644
RESULTAT FINANCIER			1 076 555	-100 253
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			25 769 395	20 143 874

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 583 697	401 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 267 382	4 032 618
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 851 080	4 433 618
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 117 125	4 544 146
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 117 125	4 544 146
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 733 955	-110 529
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2 968 496	1 845 665
Impôts sur les bénéfices	6 345 163	4 455 639
TOTAL DES PRODUITS	132 300 944	116 027 649
TOTAL DES CHARGES	114 111 254	102 295 607
BENEFICE OU PERTE	18 189 691	13 732 042

ANNEXES

NORMES, PROCÉDURES ET PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont présentés conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, et avec le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

COMPARABILITÉ DES COMPTES ANNUELS

Les méthodes d'évaluation retenues pour établir les comptes de l'exercice 2022 sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

CONSOLIDATION

Une opération de LMBO est intervenue en mai 2022, cependant la société CEGOS SA demeure intégrée pour l'exercice 2022 dans le périmètre de consolidation de la société :

NCPBB
19, rue René Jacques
92130 ISSY LES MOULINEAUX

INTEGRATION FISCALE

Cegos SA est intégré fiscalement depuis le 01 janvier 2020 au Groupe composé de 6 sociétés en 2022 : NCHH, Cegos SA, IB, Cegos Idet International, Groupe Cimes et Advantis Consulting.

NCHH étant la société Mère de ce Groupe.

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont représentées essentiellement par des logiciels de gestion, entrés dans le patrimoine à leur coût d'acquisition.

Les durées et modes habituels d'amortissements pratiqués sont résumés comme suit :

	Mode	Durée
• Logiciels	Linéaire	3 ans (5 ans pour SAP)

Suite à un apport partiel d'actif, ce poste intègre le fonds de commerce de la Cegos.

Si une perte de valeur sur le fonds de commerce est identifiée, une dépréciation sera constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif, selon la méthode qui permet de mieux prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations.

Les durées et modes habituels d'amortissements pratiqués sont résumés comme suit :

	Mode	Durée
• Agencements, installations	Linéaire	4 ans à 9 ans
• Matériel de bureau	Linéaire/Dégressif	3 ans - 5 ans - 6 ans $\frac{3}{4}$ - 10 ans
• Matériel audiovisuel et informatique	Linéaire/Dégressif	3 ans
• Mobilier de bureau	Linéaire	7 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Cette dernière valeur est appréciée en fonction de plusieurs critères tels que la situation nette de la filiale, corrigée d'éventuelles plus ou moins-values latentes, les perspectives de rentabilité future, des valeurs de transactions récentes et comparables ou encore d'un multiple de l'EBITDA.

Frais de développement

Les frais de développement sont constatés en charges l'année où ils sont dépensés.

Méthode d'évaluation du chiffre d'affaires

Le fait générateur pour la prise en compte du chiffre d'affaires, est la réalisation de la prestation. La méthode de la prise en compte du résultat au titre des opérations partiellement exécutées à la clôture est la méthode de l'avancement des travaux.

Prestations facturées d'avance

Les prestations facturées d'avance sont représentées essentiellement par des prestations facturées aux clients et non encore effectuées.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, correspondent à des prestations facturées sur 2022, mais non encore effectuées.

Faits marquants sur l'année 2022

- Evolution de l'actionnariat

Le 18 mai 2022 une évolution de l'actionnariat du Groupe Cegos a eu lieu, sous forme de LMBO.

Au cours d'une opération de pré-closing les sociétés NCPB, NCI et NCH ont été dissoutes sans liquidation par TUP successives dans NCHH au final. Par cette opération, la société NCHH tête de Groupe Fiscale a acquis l'ensemble des titres Cegos SA détenus par NCH (128.990) et a constaté le solde les crédits vendeurs accordés à NCI et NCPB (35,5 M€).

Dans le cadre du LMBO de nouvelles sociétés ont été constituées dont NC3H qui conformément à son objet social a pris le contrôle indirect de la société Cegos SA au travers de ses anciennes holdings de détention, les sociétés NCHH, NCII et NCPBB.

En effet par voie d'apports successifs ou pour les avoir acquis, NC3H est devenu propriétaire de la totalité des titres composant le capital des anciennes sociétés de contrôle du Groupe Cegos, à savoir NCPBB, NCII et NCHH, cette dernière détenant 100% de CEGOS SA, pour un montant total de 160 M€.

Cette prise de contrôle a été financée par les apports des actionnaires en capital et en numéraire, par l'émission d'emprunts bancaires supportés par NCHH pour 43,6 M€ et par NC3H pour 44,2 M€, par la mise en place de crédits vendeurs accordés par Cegos Association à NC3H (25 M€) et NC3I (18M€), et par l'utilisation de la trésorerie du Groupe.

A l'issue de ces opérations :

- Le capital de NC3H est de 136,7 M€, réparti principalement entre NC3I (44,26%), Financière Istya (44,26%), le FCPE CAP Cegos (11,12%) et Cegos Association (0,36%).
- NCHH a souscrit une dette senior de 43,6 M€ auprès de la banque BNP en mai 2022, avec pour échéances mars 2028 pour la tranche A (13,1 M€) et tranche B (19,6 M€ in fine), et mars 2029 pour la tranche C (10,9 M€ in fine).
- NC3H a souscrit une dette senior de 44,2 M€ auprès de la banque BNP en mai 2022, avec pour échéances mars 2028 pour les tranches A (13,3 M€) et la tranche B (19,9 M€ in fine), et mars 2029 pour la tranche C (11 M€ in fine).

Les dettes seniors sont assorties de covenants calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, en date du 19 avril 2022 la société NCHH a acquis par adjudication 17 titres détenus par des actionnaires minoritaires.

A l'issue de ces opérations, la société NCHH est devenue actionnaire à 100% de Cegos SA.

La société NCHH est tête de Groupe Fiscal pour la dernière fois en 2022, pour l'exercice 2023 le Groupe Fiscal dans lequel sera intégré Cegos SA aura pour tête NC3H.

- **Cyber-attaque**

En avril 2021, la Société CEGOS SA a été victime d'une attaque informatique. Aucune sortie de données à caractère personnel n'a été constatée après analyses. Les équipes Cegos ont su continuer l'activité en mode dégradé, remonter le système d'information, puis reprendre le cours normal des activités à partir du mois de juillet.

Une première indemnisation (400 K€) par l'assureur avait été comptabilisée à fin 2021 pour couvrir en partie les dépenses engagées, et versée en janvier 2022.

Une indemnité complémentaire pour couvrir la perte d'exploitation générée par la cyber-attaque a été versée en juin 2022 par l'assureur pour un montant de 1.580 K€ et comptabilisée en produits exceptionnels.

- **Dividende reçu**

Cegos SA a reçu un dividende de 1.183 K€ de sa filiale IB au titre de l'année 2022

- **Dividende versé**

Cegos SA a versé un dividende de 13.701 K€ à NCHH selon la décision d'AG du 07 juin 2022

- **Provision pour restructuration**

Au 31 décembre 2020, Cegos SA a signé avec les délégués syndicaux un accord portant sur la mise en œuvre d'une Rupture Conventionnelle Collective (RCC) début 2021. Cette décision a conduit à la comptabilisation d'une provision en 2020 pour charge d'un montant de 6.4M€ dans le résultat exceptionnel conformément aux règles comptables appliquées par le Groupe. En 2022, les départs consécutifs à cet accord ont représenté un montant de 2.1 M€ qui ont fait l'objet d'une reprise exceptionnelle. Au 31 décembre 2022 il reste dans les comptes un solde de provision de 100.000€.

Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 898 226		307 954
Dont composants			
Constructions sur sol propre	36 862		
Installations générales, agenc., aménag.	3 609 085		20 180
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 407 125		299 109
Immobilisations corporelles en cours	28 100		1 020 979
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 081 172		1 340 269
Autres participations	24 830 702		
Prêts et autres immobilisations financières	182 448		3 003
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 013 149		3 003
TOTAL GENERAL	53 992 547		1 651 226

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			22 206 180	
Constructions sur sol propre			36 862	
Installations générales, agencements divers			3 629 265	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		70 429	3 635 805	
Immobilisations corporelles en cours			1 049 079	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		70 429	8 351 011	
Autres participations			24 830 702	
Prêts et autres immobilisations financières			185 451	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			25 016 153	
TOTAL GENERAL		70 429	55 573 344	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	16 637 597	707 738		17 345 335
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 637 597	707 738		17 345 335
Installations générales, agenc. et aménag. divers	2 827 268	514 197		3 341 465
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 873 645	268 273	70 429	3 071 489
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 700 913	782 470	70 429	6 412 954
TOTAL GENERAL	22 338 510	1 490 208	70 429	23 758 289

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Construct.							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice

ACTIF CIRCULANT

DETAIL DES COMPTES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Rubriques	Valeur Brute	Provision	Valeur nette
Comptes clients	30 325 495	1 222 523	29 102 972
Effets à recevoir	3 168		3 168
Clients douteux en RJ	170 434		170 434
Prestations à facturer	6 157 083		6 157 083
TOTAL	36 656 180	1 222 523	35 433 657

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Ceci est notamment le cas lorsqu'il existe un risque de non recouvrement pour cause de litige ou en raison de l'antériorité de la créance.

Méthode de conversion des créances et dettes en devises :

Les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes est portée au bilan en « écart de conversion ».

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition.

Elles ont été évaluées à leur cours officiel au 31/12/2022.

Une plus-value latente non comptabilisée au 31/12/2022 s'élève à 99,717€.

Aucune provision pour moins-values latente n'est comptabilisée au 31/12/2022.

Catégories de titres	Nombre de titres				Valeur nominale
	à l'ouverture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	129 010			129 010	45,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres				Pourcentage de détention
	à l'ouverture de l'exercice	achetés/cédés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
NCH	128 990	(128 990)			0,00%
PARTICULIERS (2)	17	(17)			0,00%
NCHH	3	129 007		129 010	100,00%
TOTAL	129 010	0		129 010	100,00%

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	41 748 695
Résultat N-1	13 732 041
Affectation Report à Nouveau selon AGO	-31 179
Distribution de Dividendes selon AGO	-13 700 862
Résultat de l'exercice	18 189 691
Capitaux propres avant répartition	46 237 524

	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Reprises		TOTAL Reprises	Montant en fin d'exercice
		Dotations	Utilisées	Non utilisées			
Prov. pour investissements							0
TOTAL I	0	0	0	0	0	0	0
Restructuration	2 367 382,00		2 102 125,00		165 257,00	2 267 382	100 000
Risque "social"	242 540	262 327			164 867	164 867	340 000
Risque commercial						0	0
Provisions risques divers	246 000	429 000				0	675 000
Risque sur litige						0	0
Pertes de change	132	856	132			132	856
TOTAL II	2 856 054	692 183	2 102 257		330 124	2 432 381	1 115 856
Prov. dépréciation de marques	72 935						72 935
Prov. Dépréciation sur conception SAP							0
Prov. sur titres de participation							0
Prov. sur prêt							0
Prov. sur comptes clients	2 034 021	643 807				1 455 304	1 222 524
Pour dépréciation vmp							0
TOTAL III	2 106 956	643 807	0		0	1 455 304	1 295 459
TOTAL GENERAL	4 963 010	1 335 990	2 102 257		330 124	3 887 685	2 411 315

Dont dotations et reprises

	Dotations	Reprises
d'exploitation		
Risque d'exploitation	691 327	164 867
Provisions clients	643 807	1 455 304
	<u>1 335 134</u>	<u>1 620 171</u>
financières		
Prov. sur VMP	0	0
Prov. sur prêt	0	0
Prov sur perte de change latente	856	132
	<u>856</u>	<u>132</u>
exceptionnelles		
Prov. pour restructuration	0	2 267 382
Prov. pour conception SAP		0
	<u>0</u>	<u>2 267 382</u>
	1 335 990	3 887 685

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	185 451	16 241	169 210
Clients douteux ou litigieux	170 434	170 434	
Autres créances clients	36 485 746	36 485 746	
Personnel et comptes rattachés	87 155	87 155	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 775 899	1 775 899	
Etat, autres collectivités : créances diverses	4 973	4 973	
Groupe et associés	3 538 016	3 538 016	
Débiteurs divers	1 550 145	1 550 145	
Charges constatées d'avance	659 554	659 554	
TOTAL GENERAL	44 457 373	44 288 163	169 210

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	27 983	27 983		
Emprunts et dettes financières divers	175 347	153		175 194
Fournisseurs et comptes rattachés	13 315 898	13 315 898		
Personnel et comptes rattachés	13 269 036	13 269 036		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 420 823	7 420 823		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	8 214 311	8 214 311		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	483 630	483 630		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	225 422	225 422		
Groupe et associés	2 166 403	2 166 403		
Autres dettes	1 494 526	1 494 526		
Produits constatés d'avance	1 123 441	1 123 441		
TOTAL GENERAL	47 916 820	47 741 626		175 194

DETTES

Détail des dettes fournisseurs	
Fournisseurs	6 892 891
Charges à payer	6 423 007
TOTAL	13 315 898

Allègement de la dette future d'impôt	
Provision ORGANIC	171 725
Ecart de valeurs liquidatives sur VMP	99 717
Provision Participation	2 968 496
Base d'allègement	3 239 938
Taux d'IS 2023 (25%)	25%
ALLEGEMENT	809 985

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Fournisseurs	530 931
Avoirs à recevoir	530 931
Clients	6 157 083
Prestations à facturer	6 157 083
Autres créances	937 398
Produits divers à recevoir	937 398
TOTAL	7 625 412

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Dettes auprès des établissements de crédit	27 983
---	---------------

Commissions bancaires	27 983
-----------------------	--------

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 423 007
---	------------------

Factures à recevoir diverses	6 423 007
------------------------------	-----------

Dettes fiscales et sociales	16 225 246
------------------------------------	-------------------

Congés payés	3 602 268
Participation à payer	2 969 330
Frais de personnel à payer	4 147 895
Intéressement à payer	2 265 400
Charges diverses à payer	3 116 982
Taxe formation, Taxe apprentissage, Effort de construction à payer	123 371

DETTES SUR IMMOBILISATIONS	187 862
-----------------------------------	----------------

Factures d'immobilisations à recevoir	187 862
---------------------------------------	---------

Dettes diverses	297 463
------------------------	----------------

Clients : avoirs à établir	297 463
----------------------------	---------

TOTAL	23 161 561
--------------	-------------------

DETAIL DES AUTRES PRODUITS

Autres produits	
Refacturation frais de repas	25 067
Refacturation frais de déplacement	748 521
Refacturation de locaux	1 297 818
Produits sur crédits clients	409 997
Redevances	317 346
R.R.R. accordés	-1 529 779
Divers	522 979
TOTAL	1 791 949

Rubriques	Brut	Provision	Net
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	24 830 702		24 830 702
Créances rattachées à des participations			
Autres créances			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	930 876		930 876
Autres créances	3 538 016		3 538 016
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dépôt de garantie)	164 210		164 210
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 757 322		1 757 322
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 143 155		2 143 155
Produits constatés d'avance			
OPERATIONS FINANCIERES			
Produits de participations	1 183 000		1 183 000
Autres produits financiers (intérêts sur C/C)	45 110		45 110
Charges financières (intérêts sur C/C)	(138 538)		(138 538)

Rubriques	Montant hors bilan
Engagements en matière de pension	4 775 936
Autres engagements donnés	976 281
Caution de garanties de loyers et divers	976 281
TOTAL	5 752 217

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
IB	400 000 3 517 832	100	3 628 286 3 628 286	288 016	26 438 930 820 234
CEGOS IDET INTERNATIONAL	12 482 400 28 841 366	100	21 202 415 21 202 415	3 250 000	387 526
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
AUTRES PARTICIPATIONS					

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	241	
Agents de maîtrise, techniciens, employés	176	
	TOTAL	417

ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFÉRÉS

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2022 s'élève à 4.776 K€ (6.640 K€ en 2021), incluant ceux de NC3H pour 151 K€ (170 K€ en 2021).

Le montant de ces engagements a été calculé avec les hypothèses suivantes :

- Méthode rétrospective avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté.
- Prise en compte d'un taux d'inflation de 2,20% (1,5% en 2021)
- Prise en compte d'un taux d'actualisation de 3.50% (0.75% en 2021)
- Revalorisation des salaires de 2.7% jusqu'à 55 ans et 2,20% au-delà
- Hypothèse de départs en retraite : 100% de départs volontaires en 2022 (idem que 2021).
- Taux de charges sociales : 46% en 2022 (46% en 2021).
- Hypothèses de variables démographiques (telles que turnover et taux d'espérance de vie) choisies en fonction de l'expérience réelle de la société.

Un contrat d'assurance conclu auprès de l'association EPARINTER destiné à couvrir ces engagements, ainsi que ceux de NC3H, capitalise 7.134 K€ au 31 décembre 2022.

Le surplus de 2.358 K€ entre l'encours du fonds au 31 décembre 2022 et le montant des engagements, s'explique par les départs intervenus courant 2021 et 2021 dans le cadre de l'accord RCC signé au 31/12/2020 et par la variation des hypothèses actuarielles (augmentation du taux d'actualisation) qui a conduit à une baisse des engagements

AUTRES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La Société n'a pris aucun engagement de prestations définies en matière de retraite vis-à-vis du personnel de l'entreprise :

- Le régime de retraite complémentaire obligatoire (souscrit auprès de EPARINTER) pour les cadres dont les rémunérations excèdent 4 fois le plafond mensuel de la sécurité sociale et qui, directeurs d'une activité ou d'une fonction sont considérés comme dirigeants (au sens du code du travail) est à cotisations déterminées et ne comporte en conséquence aucun engagement de prestations définies.
- Les engagements en matière de prévoyance : indemnités en cas de décès..., sont couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de la société AXA.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Cegos S.A.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Cegos S.A.

19 rue René Jacques - 92130 Issy-Les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Cegos S.A.

19 rue René Jacques - 92130 Issy-Les-Moulineaux

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Cegos S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.



Convention de prestation de services :

- Personne concernée :

NC3H S.A., NCHH S.A., Cegos S.A., Cegos Idet International S.A. et IB S.A..

- Nature et objet :

Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2022 a approuvé les termes et conditions de la convention de prestations de services aux termes de laquelle il est prévu que la société NC3H S.A. rende aux sociétés NCHH S.A., Cegos S.A., Cegos Idet International S.A. et IB S.A. des prestations dans les domaines suivants : politique et stratégie de développement international, politique, stratégie et gestion financière, gestion des ressources humaines, informatique, et plus généralement, organisation et gestion des systèmes d'information.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 5 mai 2023

KPMG SA

Philippe Cherqui

Associé

Cegos S.A.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

C E G O S S.A.
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5.805.450 €

Siège social : 19, rue René Jacques
92 798 ISSY LES MOULINEAUX
552 024 671 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 06 juin 2023

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rapport sur le gouvernement d'entreprise.
2. Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et sur les conventions visées aux articles L 225-86 et L 225-88-1 du Code du Commerce
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des dites conventions.
4. Affectation du résultat
5. Quitus au Directoire, au Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes
6. Modification de l'article 19 alinéa 2 des Statuts
7. Questions diverses.

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence elle donne au Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Conformément à l'article 223 quater du CGI, l'Assemblée générale prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître, au titre des dépenses non déductibles fiscalement, une somme globale de 246.630 €.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les opérations visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce, prend acte des opérations entrant dans le cadre de ces dispositions.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Directoire, de procéder aux affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	€	18.189.691
Report à nouveau antérieur	€	13.423.738

Bénéfice distribuable	€	31.613.429
Distribution d'un dividende de 115 € par action, soit pour 129.010 actions un total de	€	14.836.150
Le solde, soit	€	16.777.279
Etant affecté en report à nouveau		
TOTAL	€	----- 31.613.429

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été de : 5.998.965 € en 2019 et 0 € en 2020, 13.700.862 € en 2021

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires décide de modifier l'article 19 alinéa 2 des statuts comme suit :

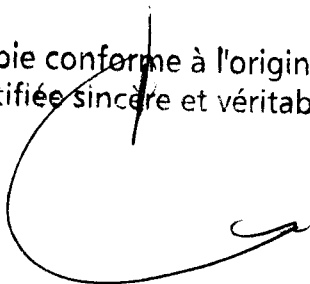
« Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son Président ou, en son absence, de son Vice-Président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois par trimestre, soit au siège social, soit en tout autre endroit désigné par celui qui le convoque et ayant recueilli l'accord de la moitié au moins de ses Membres.

Les membres du Conseil de Surveillance qui ne peuvent assister physiquement à une réunion du Conseil de Surveillance pourront y assister par des moyens de conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective. Ils seront alors réputés présent pour le calcul du quorum et de la majorité. »

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

Copie conforme à l'original
certifiée sincère et véritable



CEGOS SA

RAPPORT ANNUEL 2022

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Siège social : 19 rue René Jacques – 92130 Issy-les-Moulineaux
552 024 671 RCS Nanterre

SOMMAIRE

1. Rapport de gestion du Directoire

- Résultats de l'exercice écoulé
- Développement des compétences
- Recherche et développement
- Situation financière de la société
- Faits marquants
- Evènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice
- Perspective pour l'année
- Capital social- Actionnariat – Distribution de dividendes
- Conventions réglementées
- Prise de participation significatives, prises de contrôle
- Régularisation des participations croisées
- Jetons de présence
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Dépenses non déductibles –Méthodes comptables
- Information sur les délais de règlement des fournisseurs et clients
- Rémunération des dirigeants

2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

3. Les comptes sociaux

- Bilan
- Compte de résultats
- Annexes
- Rapport général des commissaires aux comptes

4. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

5. Projet de résolutions

CEGOS S.A.
19, rue René Jacques
92798 – ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5.805.450 €
552 024 671 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DE CEGOS SA du 6 JUIN 2023

EXERCICE 2022

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes sociaux de Cegos SA se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

I- RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

1- Situation de l'année écoulée

La France voit son chiffre d'affaires (173 M€) progresser de +10% et sa marge opérationnelle (30 M€) s'améliorer de 2,8 M€.

- **Cegos SA** : un chiffre d'affaires en progression de + 15% par rapport à 2021 et une marge en forte progression de + 4,9 M€.

Et cette croissance est particulièrement équilibrée. En effet, à l'exception du B2C, impacté par le non-renouvellement de l'éligibilité de nos formations au CPF, tous les segments clients (grands clients, clients intermédiaires et mass market) sont en croissance. C'est aussi le cas de toutes les activités :

- **L'activité Inter** est en croissance de +13%
 - **L'activité I Pack** est en croissance de +24%
 - **L'activité L&S** est en croissance de +17%
- **Ib** : un chiffre d'affaires en très légère baisse de - 1% et une marge en amélioration de + 0,1 M€.
 - **L'activité Inter** est en baisse de - 7%
 - **L'activité Intra** est en croissance de +5%
 - **L'activité location de salles** est en croissance de +15%
 - **Cimes** : un chiffre d'affaires en croissance de + 4% et une marge en baisse de – 0,7 M€.
 - **Groupe Cimes** est en progression de +3%
 - **Advantis** est en progression de +11%
 - **Next** : un chiffre d'affaires en baisse de - 4% et une marge en retrait de – 1,5 M€.
 - **Next Formation** est en baisse de - 16%
 - **Next Ecoles** est en progression de +24%

- **Sur l'international**, un chiffre d'affaires de 68 M€ en progression de + 18% et une marge en retrait de - 0,9 M€
 - Allemagne : progression du CA de + 16% (+ 20% sur l'activité Inter et +15% sur l'intra) et baisse de la marge de -0,9 M€
 - Europe du sud : progression du CA de +18% et progression de la marge de + 0,3 M€.
 - Espagne : + 25%
 - Italie : + 15%
 - Portugal : + 15%
 - Europe du nord : progression du CA de + 13% et recul de la marge de – 0,2 M€.
 - UK : +20%
 - Suisse : + 8%
 - Asie : baisse du CA de - 22% et de la marge de – 0,2 M€.
 - Chine : - 32% (fort impact des confinements sur l'économie chinoise)
 - Apac : + 33%
 - Amérique du sud : progression de + 44% du CA et de la marge de + 0,1 M€.
 - Latam : + 47%
 - Brésil : + 43%
- **L'activité Distributeurs** présente un CA en baisse de - 12%

2- Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires de Cegos SA est en hausse à 123,7 M€ contre 107,4 M€ en 2021 :

- L'activité de formation Inter entreprise réalise un chiffre d'affaire 75,5 M€ (contre de 66,9 M€ en 2021).
- L'activité I pack réalise un chiffre d'affaires de 23,5 M€ en progression également par rapport à 2021 (18,9 M€).
- L'activité Learning Solutions réalise un chiffre d'affaire de 21,6 M€ (contre 18,5 M€ en 2021).
- L'activité Distributeurs, couvrant la commercialisation des offres e-learning dans le monde entier par des distributeurs locaux ou internationaux réalise un chiffre d'affaires de 1,3 M€ en recul par rapport au chiffre d'affaires 2021 (1,4 M€).

3- Rentabilité

Le résultat net de l'exercice s'établit à 18.189.690 € contre 13.732.041 € en 2021. Il se décompose comme suit :

- Un résultat d'exploitation de 24.692.840 € (contre 20.244.127 € en 2021) ;
- Un résultat financier de 1.076.554 € (contre – 100.253 € en 2021)

- Un résultat exceptionnel de 1.733.954 € (contre – 110.128 € en 2021) consécutif au versement par l'assureur CEGOS d'une indemnité de 1.580 K€ en dédommagement de la perte d'exploitation suite à la cyberattaque
- Un impôt sur les bénéfices de 6.345.163 € (contre 4.455.639 € en 2021) et une dotation à la réserve de participation des salariés de 2.968.496 € (contre 1.845.665 € en 2021).

L'analyse des comptes sociaux de Cegos SA est donnée dans le rapport détaillé ci-après.

III - DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

A fin décembre 2022, l'effectif salarié (CDI) était de 425 personnes.

Comme chaque année, l'investissement dans des actions de formation, tant collectives qu'individuelles, est resté à un niveau soutenu afin de permettre aux collaborateurs de gagner en efficacité et productivité et de poursuivre le développement de leurs compétences (expertise métier, management, conduite de projet, commercial, efficacité professionnelle).

IV - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'activité de notre entreprise en matière de recherche et développement est centrée sur la recherche permanente d'innovation et d'amélioration en termes de contenus d'expertise et d'ingénierie pédagogique.

La digitalisation est un axe majeur de notre stratégie. Dans ce cadre, tout comme en 2021, la transformation digitale s'est accélérée au travers d'innovations mises en oeuvre dans les solutions à distance proposées à nos clients : développement des classes virtuelles, mise en place d'une nouvelle plateforme digitale.

V - SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Le total du bilan ressort à 95,2 M€ (contre 100,9 M€ en 2021) :

- Les capitaux propres s'élèvent à 46,2 M€ contre 41,7 M€ en 2021, après prise en compte du résultat de l'année 2022.
- Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1.115.856 € contre 2.856.054 € en 2021.
- L'actif immobilisé reste stable : 31,7 M€ (contre 31,6 M€ en 2021)
- Les créances clients diminuent : 35,4 M€ (contre 41,4 M€ en 2021),
- La trésorerie disponible à fin décembre 2022 s'élève à 20,4 M€ (contre 22,8 M€ en 2021).

Au 31 décembre 2022 :

- Cegos SA n'avait aucune dette bancaire
- Cegos SA détient par ailleurs une créance sous forme de compte courant d'actionnaire sur sa filiale Ib pour un total de 0,29 M€ à fin 2022 comme à fin 2021, et sur sa filiale Cegos Idet International pour un total de 3,2 M€.

VI – FAITS MARQUANTS

En mai 2022 le groupe CEGOS a mis en place un nouvel LMBO avec les groupes d'actionnaires historiques (managers, salariés et Association Cegos). L'actionnariat du groupe a également été ouvert au fonds d'investissement Bridgepoint, dans une position de minoritaire.

VII – EVENEMENT IMPORTANT SURVENU DEPUIS LA CLOTURE

En février 2023, le groupe CEGOS a fait l'acquisition de la société de droit portugais Neves de Almeida HR consulting, acteur référent dans le domaine de la formation au Portugal.

VIII - PERSPECTIVE 2023

Le budget prévoit une croissance de 11 % (+ 3 % pour l'inter, + 19 % pour l pack, + 14 % pour learning & solutions et +21 % pour les Distributeurs).

Le budget table également sur une légère amélioration de la marge.

A l'international, une progression du chiffre d'affaires pour l'ensemble des filiales (+ 20 %) et une amélioration sensible de la marge.

IX – CAPITAL SOCIAL – ACTIONNARIAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le capital social n'a pas été modifié depuis la dernière assemblée générale. Il s'élève à 5.805.450 €.

Au 31 décembre 2022, l'actionnariat de Cegos SA se répartissait comme suit.

Actionnaires	Nb d'actions	(%)
Société NCHH	129.010	100,00%
TOTAL	129.010	100,00%

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de la société ne détenaient aucune action Cegos SA.

Au titre de l'exercice sous revue, il est proposé d'affecter le résultat net de Cegos SA comme suit :

Résultat de l'exercice	€	18.189.691
Report à nouveau antérieur	€	13.423.738

Bénéfice distribuable	€	31.613.429
Distribution d'un dividende de 115 € par action, soit pour 129.010 actions un total de	€	14.836.150
Le solde, soit	€	16.777.279
Etant affecté en report à nouveau		

TOTAL	€	31.613.429

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été de : 5.998.965 € en 2019 et 0 € en 2020 et 13.700.862 € en 2021.

Au titre des trois derniers exercices, Cegos a procédé aux distributions de dividendes suivantes:

Exercices	Montant (euros)	Montant par action
2019	5.998.965	46,50 €
2020	0	0
2021	13.700.862	106,2 €

X – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L225-86 nous vous demandons de bien vouloir approuver les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes communiqué à votre assemblée.

XI – PRISES DE PARTICIPATION, PRISES DE CONTROLE SIGNIFICATIVES

Le 1^{er} avril 2022, CEGOS au travers de sa filiale détenue à 100% CEGOS IDET INTERNATIONAL a fait l'acquisition du groupe NEXT, spécialisé dans la formation professionnelle des individus en reconversion et l'éducation supérieure en alternance.

XII – REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Notre société n'est pas partie à une participation croisée.

XIII – JETONS DE PRESENCE

Conformément aux dispositions prises suite à l'évolution de l'actionnariat de Cegos SA par l'assemblée générale du 30 mai 2006, les membres du Conseil de surveillance de Cegos SA n'ont perçu aucun jeton de présence au titre de l'exercice 2022.

XIV - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

XV - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES – METHODES COMPTABLES

Dans les comptes sociaux qui sont soumis à votre approbation, figurent des dépenses non déductibles fiscalement concernant des amortissements non déductibles, la taxe sur les véhicules de société et les intérêts non-déductibles pour un montant total de 246.630 €.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et sont identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

XV – INFORMATION SUR LES DELAIS DE REGLEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

		Article D 441-I 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D 441-I -2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
		0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours 91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours 91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	20					698	397				6.401
Montant total des factures concernées (TTC)	24.022€	525.135€	528.547€	37.488€	618.255€	1.709.425	862.163€	3.631.038€	1.592.046€	393.768€	6.826.611€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	0,004%	0,89%	0,89%	0,006%	1,05%	2,90%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							0,69%	2,93%	1,29%	0,32%	5,52%
CA HT										0,98%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombres de factures											70-170.434 €

XVI – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

CEGOS SA n'est pas soumise aux obligations d'information sur la rémunération des mandataires sociaux.

Nous vous remercions de voter les résolutions soumises à votre approbation.

Le Directoire

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

CEGOS SA

Date d'arrêté	12/31/2022	12/31/2021	12/31/2020	12/31/2019	12/31/2018
Duree de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5,805,450	5,805,450	5,805,450	5,805,450	5,805,450
Nombre d'actions					
- ordinaires	129,010	129,010	129,010	129,010	129,010
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	123,773,153	107,387,704	77,269,403	104,227,377	102,706,504
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	26,441,864	16,687,720	8,007,239	16,831,688	15,755,420
Impôts sur les bénéfices	6,345,163	4,455,639	0	4,248,843	4,155,710
Participation des salariés	2,968,496	1,845,665	0	1,663,596	1,340,107
Dot. Amortissements et provisions *	(1,061,486)	(3,345,625)	10,562,024	1,923,117	-2,764,011
Résultat net	18,189,691	13,732,041	-2,554,785	8,996,132	13,023,614
Résultat distribué		13,700,862		5,998,035	7,740,600
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	133	81	62	85	80
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	141	106	-20	70	101
Dividende attribué		106		46	60
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	417	402	409	408	406
Masse salariale	26,986,825	25,653,125	20,054,607	25,068,978	25,874,634
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	12,264,910	11,172,919	8,831,228	11,825,009	11,910,447

* Le signe (-) correspond à une reprise nette des amortissements et provisions

CEGOS S.A.
19, rue René Jacques
92798 – ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5.805.450 €
552 024 671 RCS NANTERRE

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE CEGOS SA du 06 JUIN 2023

EXERCICE 2022

En application des articles L 225-37-2 à L 225-37-5 du Code de commerce nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes :

I- Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2022 :

■ **Directoire**

Benoît FELIX

Président

- Président de NCP3B
- Administrateur de NC3I
- Président de NC3H
- Président de CEGOS MANAGEMENT COMPANY
- Président de NCPBB SAS
- Président de NCHH SAS
- Président Directeur Général de CEGOS IDET INTERNATIONAL
- Président de IB SA
- Président de Groupe CIMES
- Administrateur et Trésorier de CEGOS ASSOCIATION
- Administrateur de CEGOS UK
- Administrateur de CEGOS APAC
- Administrateur de CRESCIMENTUM
- Administrateur de CEGOS Italie
- Administrateur de TEA CEGOS Espagne
- Gérant de CEGOC Portugal
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Cap Cegos
- Gérant de SCI Felix Invest
- Gérant de SCI COJAC

Guillaume HUOT

- Administrateur et Directeur Général de NCP3B
- Président de NC3I

- Administrateur et Directeur Général de NC3H
- Administrateur et Directeur Général de NC3I
- Administrateur de NCHH
- Président de NCII
- Administrateur de NCPBB
- Administrateur de CEGOS Idet International
- Administrateur de IB SA
- Administrateur de CEGOS ASSOCIATION
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Cap Cegos
- Administrateur de CEGOS Italie
- Administrateur à l'ISQ OPQF
- Administrateur à la Fédération de la Formation Professionnelle

Annick ALLEGRET

- Administrateur de CEGOS Association

■ **Conseil de Surveillance**

Jacques COQUEREL
Président

- Vice-président et administrateur de Cegos Association
- Administrateur de NC3H SAS

François DUTREIL
Vice-Président

- Président Ducidis SAS
- Président de Cegos Association
- Administrateur de NC3H SAS
- Administrateur de NC3I SAS
- Administrateur de Shopper Marketing and Co SAS
- Président Une Maison à Part SAS.

Hartmut JOEHNK

- Président d'Integrata CEGOS
- Administrateur de NC33H SAS
- Administrateur de NCP3B SAS

Didier DELALANDE

- Administrateur de Cegos Association
- Administrateur de NC3H SAS

José MONTES

- Administrateur de Cegos Association

II- Liste des conventions entrant dans le cadre de l'article L 225-37-4 2° du Code de commerce

Nous vous informons que suite aux opérations de LMBO intervenue en mai 2022, une convention de prestations de services a été signée entre NC3H, NCHH, Cegos SA, Cegos Idet International et IB le 18 mai 2022.

Au terme de ladite convention, il est prévu que la société NC3H, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 19 Rue René Jacques, 92130 Issy-Les-Moulineaux, immatriculée sous le numéro 911 619 997 RCS Nanterre (« NC3H »), rende aux sociétés NCHH, Cegos SA, Cegos Idet International et IB des prestations dans les domaines suivants : politique et stratégie de développement international, comptabilité et finances, ressources humaines, juridique, informatique et plus généralement, organisation et gestion des systèmes d'information.

III- délégation en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

Aucune délégation de cette nature n'est en cours.

Le Président du CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jacques COQUEREL



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Cegos S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Cegos S.A.

19, rue René Jacques - 92130 Issy-Les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Cegos S.A.

19, rue René Jacques - 92130 Issy-Les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Cegos S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cegos S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 24 830 702 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note "Immobilisations financières" de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du directoire consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 5 mai 2023

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Cherqui', written over a horizontal line.

Philippe Cherqui


Associé

CEGOS S.A.

19 rue René Jacques

92798 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9

Comptes au 31/12/2022



- SOMMAIRE -

COMPTES ANNUELS

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

ANNEXES

Normes, procédures et principes comptables	8
Etat de l'actif immobilisé	13
Etat des amortissements	14
Actif circulant	15
Capitaux propres	16
Provisions et dépréciations	17
Etat des échéances, des créances et dettes	18
Dettes	19
Détail des produits à recevoir	20
Détail des charges à payer	21
Détail des autres produits	22
Eléments concernant les entreprises liées	23
Engagements hors bilan	24
Filiales et participations	25
Effectifs moyens	26
Engagements sociaux différés	27

CEGOS S.A.

**Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5 805 450 €
Siège social : 19, rue René Jacques 92 798 ISSY LES MOULINEAUX
552 024 671 RCS NANTERRE**

**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 06 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois, et le 06 juin, à 15 h 00, les Actionnaires de la Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance "CEGOS S.A.", au capital de 5.805.450 €, divisé en 129.010 actions de 45 € chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Mixte, sur la convocation qui leur a été faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par l'Associé unique, la société NCHH -société par actions simplifiée au capital social de 67.000.000 € dont le siège social est situé 19 Rue René Jacques - 92130 Issy-les-Moulineaux 845 298 090 RCS Nanterre -, en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques COQUEREL, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

En présence de Monsieur Benoît FELIX, représentant la Société NCHH actionnaire unique de la Société,

Il est précisé que le Commissaire aux Comptes, la société KPMG (représentée par M. Philippe CHERQUI), a été régulièrement convoqué et est absent excusé.

Monsieur Thomas ALLEZY est désigné comme Secrétaire par le Président.

Le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Puis, le Président dépose sur le Bureau et met à la disposition de l'actionnaire unique :

- la copie de la lettre de convocation
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à l'Assemblée
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 décembre 2022 ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos à la même date ;
- le rapport de gestion du Directoire ;
- le rapport sur le Gouvernement d'entreprise ;
- les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Nouveau Code de Commerce ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare qu'ont été régulièrement tenus à la disposition de l'actionnaire unique au siège social dans les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, tous les documents et renseignements prévus par la législation en vigueur. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rapport sur le gouvernement d'entreprise.
2. Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et sur les conventions visées aux articles L 225-86 et L 225-88-1 du Code du Commerce
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des dites conventions.
4. Affectation du résultat
5. Quitus au Directoire, au Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes
6. Modification de l'article 19 alinéa 2 des Statuts
7. Questions diverses.

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence elle donne au Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Conformément à l'article 223 quater du CGI, l'Assemblée générale prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître, au titre des dépenses non déductibles fiscalement, une somme globale de 246.630 €.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les opérations visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce, prend acte des opérations entrant dans le cadre de ces dispositions.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Directoire, de procéder aux affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	€	18.189.691
Report à nouveau antérieur	€	13.423.738

Bénéfice distribuable	€	31.613.429
Distribution d'un dividende de 115 € par action, soit pour 129.010 actions un total de	€	14.836.150
Le solde, soit	€	16.777.279
Etant affecté en report à nouveau		-----
TOTAL	€	31.613.429

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été de : 5.998.965 € en 2019 et 0 € en 2020, 13.700.862 € en 2021

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires décide de modifier l'article 19 alinéa 2 des statuts comme suit :

« Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son Président ou, en son absence, de son Vice-Président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois par trimestre, soit au siège social, soit en tout autre endroit désigné par celui qui le convoque et ayant recueilli l'accord de la moitié au moins de ses Membres.

Les membres du Conseil de Surveillance qui ne peuvent assister physiquement à une réunion du Conseil de Surveillance pourront y assister par des moyens de conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective. Ils seront alors réputés présent pour le calcul du quorum et de la majorité. »

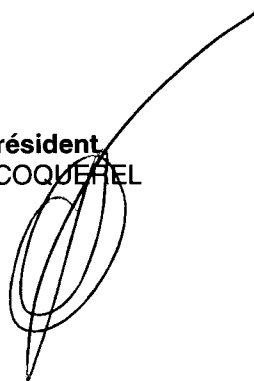
Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

Le Président
Jacques COQUEL



Le Secrétaire
Thomas ALLEZY



CEGOS SA

**Greffe du Tribunal de Commerce
4, rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX**

Lettre Recommandé LRAR

Issy-les-Moulineaux, le 16 juin 2023

Objet : Dépôt des comptes annuels (RCS n° 552 024 671).

Madame, Monsieur Le Greffier,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint les documents nécessaires au dépôt des comptes sociaux de la société CEGOS SA pour l'exercice clos le 31/12/2022. Ces documents sont les suivants :

- 1 exemplaire du rapport annuel certifié conforme, regroupant :
 - o 1 exemplaire des comptes annuels (bilan actif-passif, compte de résultat et annexes) ;
 - o 1 exemplaire du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels;
- 1 exemplaire original du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 juin 2022.

En outre, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un chèque d'un montant de 45,02 euros en règlement des frais de publicité légale. Nous vous remercions de nous adresser une facture acquittée pour la même somme.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Greffier, à l'assurance de notre parfaite considération.

Benoît FELIX
Président du Directoire

